Voter : une affaire individuelle ou collective ?

Si l'universalité du droit de vote date de 1848 pour les hommes, ce droit n'a été reconnu pour les femmes qu'en 1944. Le droit de vote est un des droits fondamentaux des démocraties. En effet, le **vote** permet à chaque citoyen *d'exprimer son choix pour un candidat, une liste de candidats ou une proposition, lors d'un scrutin*. Plusieurs approches en sciences politiques permettent de comprendre les déterminants du vote. Des analyses l'inscrivent dans une dimension collective car il est lié aux caractéristiques sociales des individus mais il peut également être analysé dans une dimension individuelle puisqu'il est le résultat de la décision d'individus supposés libres et éclairés. Voter est donc à la fois une affaire individuelle et une affaire collective.

Objectif d'apprentissage 1 : Être capable d'interpréter des taux d'inscription sur les listes électorales, des taux de participation et d'abstention aux élections.

Il existe plusieurs façons de mesurer la mobilisation des électeurs :

- **Le taux d'inscription sur les listes électorales** permet de connaître *la part des électeurs potentiels*[1] *qui sont effectivement inscrits sur les listes électorales* ; il se calcule en rapportant le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales au nombre de personnes ayant légalement la possibilité de le faire. Grâce à la procédure d'inscription automatique des jeunes atteignant 18 ans à l'issue de leur recensement citoyen[2], la quasi-totalité des adultes de moins de 30 ans est inscrite sur une liste électorale. Le taux d'inscription est plus faible ensuite car, par exemple après un déménagement, tous les électeurs ne se réinscrivent pas sur la liste électorale de la nouvelle commune alors qu'ils peuvent être radiés de leur ancienne liste électorale par la mairie qui a constaté leur « perte d'attache communale ».
- La **participation électorale** *est le fait pour, un électeur inscrit sur les listes électorales, d'aller voter lors d'un scrutin*. Le **taux de participation** mesure la part des inscrits sur les listes électorales qui sont allés voter lors d'un scrutin. On l'obtient en rapportant le rapport entre le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales qui ont voté lors d'un scrutin et le nombre total d'inscrits sur les listes électorales.

[1] Depuis l'abaissement de la majorité électorale en 1974, les électeurs potentiels sont les nationaux français de plus de 18 ans qui jouissent de leurs droits civils et politiques (auxquels s'ajoutent les ressortissants de l'Union Européenne pour les élections municipales et les élections européennes).
[2] Cette procédure d'inscription automatique existe depuis 1997.

- L'**abstention** *consiste, pour un électeur inscrit sur les listes électorales, à ne pas aller voter lors d'un scrutin*[3]. **Le taux d'abstention** *mesure le pourcentage d'électeurs inscrits sur les listes électorales qui n'ont pas voté à un tour de scrutin donné*. On calcule le taux d'abstention en faisant le rapport entre le nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales n'ayant pas voté à un tour du scrutin et le nombre total d'électeurs inscrits sur les listes électorales.

Document 1 : Résultats du second tour des élections législatives de 2024 (7 juillet 2024)

Nombre d'inscrits sur les listes électorales	Nombre de votants	Nombre d'abstentionnistes
43 328 508	28 867 759	14 460 749

Source : Ministère de l'Intérieur.

- Calcul du taux de participation :
$\frac{28\ 867\ 759}{43\ 328\ 508}$ = 0,666, soit 66,6 %

Lors du second tour des élections législatives de 2024, 66,6 % des électeurs inscrits sur les listes électorales ont voté.

- Calcul du taux d'abstention :
$\frac{14\ 460\ 749}{43\ 328\ 508}$ = 0,334, soit 33,4 %

Lors du second tour des élections législatives de 2024, 33,4 % des électeurs inscrits sur les listes électorales n'ont pas voté.

Objectif d'apprentissage 2 : comprendre que la participation électorale est liée à divers facteurs inégalement partagés au sein de la population (degré d'intégration sociale, intérêt pour la politique, sentiment de compétence politique) et de variables contextuelles (perception des enjeux de l'élection, types d'élection)

1. Les facteurs sociaux de la participation politique

Les différences de participation électorale peuvent s'expliquer comme étant les conséquences d'inégalités présentes dans la société.

Le niveau de participation électorale s'explique par le degré d'**intégration sociale** autrement dit *d'inscription des individus dans des liens sociaux*. La participation aux élections est d'autant plus forte que les individus sont intégrés à la société : plus les individus ont des

[3] Le vote blanc (déposer dans l'urne une enveloppe vide ou contenant un bulletin vierge) et le vote nul (déposer dans l'urne un bulletin déchiré ou annoté, ou plusieurs bulletins différents) relèvent de la participation électorale, et non de l'abstention.

liens sociaux développés, plus ils vont voter. Les membres de l'entourage d'un individu (sa famille, ses amis, ses collègues de travail...), s'ils sont eux-mêmes mobilisés politiquement, vont l'inciter à se rendre aux urnes en lui rappelant la nécessité de ce devoir civique. Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, vivre en couple a un effet d'entraînement sur le vote. En 2022, 89% des inscrits qui vivent en couple ont voté au moins une fois contre 77 % des inscrits ne vivant pas en couple (Insee, *enquête sur la participation électorale 2022*). On constate également que les personnes les mieux insérées sur le marché du travail votent plus que les personnes ayant des emplois précaires.

Le niveau de participation électorale peut s'expliquer par l'existence d'inégalités d'**intérêt pour la politique** qui désigne *l'attrait pour suivre l'actualité et les échéances politiques*. Selon le Baromètre de la confiance politique réalisé en janvier 2024 par Opinion Way pour Sciences Po Cevipof, 31 % des Français de plus de 18 ans interrogés s'intéressent peu à la politique et 18 % d'entre eux ne sont pas du tout intéressés par la politique. Des individus peu ou pas intéressés par la politique, qui discutent peu des élections vont moins voter par rapport à des individus intéressés par la politique et qui suivent le déroulement des campagnes électorales[4]. L'intérêt pour la politique est également influencé par l'âge. Par exemple, lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2022, selon l'Insee, 67,2 % des jeunes de 18 à 29 ans inscrits sur les listes électorales ont voté contre 81,7 % des inscrits sur listes ayant entre 30 et 64 ans[5].
L'intérêt pour la politique va dépendre également du niveau de diplôme des individus. Plus les individus ont des connaissances leur permettant de comprendre le fonctionnement du système politique et les enjeux électoraux, plus ils sont en mesure de s'intéresser aux enjeux politiques. Par exemple, un citoyen qui ne connaît pas le rôle du Conseil Régional, a moins de chance de s'intéresser au déroulement de la campagne régionale et de voter lors du scrutin. Plus un individu a fait des études, plus il aura des compétences (en matière de concepts, maîtrise du vocabulaire, compréhension des enjeux de l'élection) lui permettant de s'orienter dans l'offre électorale et de se faire une opinion[6].

Le sentiment de compétence politique, *c'est-à-dire la perception de sa légitimité à produire et exprimer des jugements politiques,* est un facteur social expliquant la participation politique. Plus le sentiment de compétence politique est élevé, plus les chances de participation électorale augmentent. À l'inverse, les individus dotés d'un faible sentiment de

[4] Vincent Tiberj, « Le vote décentré. Renouvellement générationnel et rapport à la participation électorale en France », *Revue française de science politique*, vol 68, n°5, Presses de Sciences Po, 2018. Pour les différentes élections ayant eu lieu entre 2014 et 2017, les personnes n'ayant jamais parlé de l'élection ont entre 2,8 et 5,5 fois plus de chances de s'abstenir que ceux qui en ont parlé souvent.
[5] La plus faible participation électorale des jeunes ne signifie pas forcément un désintérêt des jeunes pour la politique car ceux-ci peuvent choisir de s'engager politiquement en menant d'autres formes d'actions (boycott, blocage…).
[6] « la politisation différentielle des classes sociales apparaît comme une conséquence de leur inégalité devant le système d'enseignement » (Daniel Gaxie, *Le cens caché*,Seuil,1978.)

compétence politique ne se sentent pas assez légitimes pour s'exprimer politiquement, ce qui peut les conduire à s'exclure de la participation électorale[7].

2. Les variables contextuelles

La participation et l'abstention ne s'expliquent pas uniquement par des facteurs sociaux inégalement répartis dans la population mais également par le contexte des élections elles-mêmes. Les **variables contextuelles** désignent *l'ensemble des éléments liés au contexte politique qui influencent la participation électorale.*

La perception des enjeux du scrutin par l'électeur influence sa participation. Plus un scrutin est perçu par les électeurs comme ayant un enjeu important, plus les individus inscrits sur les listes électorales sont incités à aller voter, et inversement. Par exemple, si les électeurs pensent déjà connaître le nom du futur candidat qui sera élu, ils seront moins incités à voter car ils considéreront que leur vote n'agira pas sur le résultat. De même, si le délai entre un scrutin et le précédent scrutin a été court, les individus considèrent que cette élection a moins d'enjeux que l'élection précédente et ils sont moins incités à voter. Ainsi, depuis la réforme du quinquennat de 2000, les élections législatives suivent directement les élections présidentielles et on peut émettre l'hypothèse que les électeurs s'abstiennent plus aux élections législatives car ils estiment que les résultats seront similaires. D'autres éléments comme l'intensité de la compétition électorale entre les différents candidats ou la médiatisation de l'élection peuvent également augmenter les enjeux d'une élection pour les électeurs et les inciter à aller plus voter. Ainsi le taux de participation très élevé au second tour de l'élection présidentielle de 2007 (84 %) s'explique en partie par la présence de deux candidats – Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal – perçus comme clivants et très présents dans les médias.

La participation électorale dépend également du **type d'élection** car certaines élections sont considérées comme étant plus importantes par les électeurs et sont donc plus mobilisatrices. L'élection présidentielle est l'élection pour laquelle l'abstention est toujours la plus faible. L'abstention est également moins importante pour les élections municipales[8] alors que l'abstention est plus importante pour les élections départementales, régionales ainsi que pour les élections européennes. La participation aux scrutins référendaires est très variable[9].

[7] Daniel Gaxie parle de « cens caché » pour désigner la barrière culturelle qui limite la propension des individus les moins diplômés à voter.
[8] La forte abstention lors des élections municipales de 2020 s'explique par le début de la pandémie de Covid.
[9] Le référendum de 2000 sur l'adoption du quinquennat a connu un taux d'abstention de près de 70% contre moins de 31% pour le référendum de 2005 portant sur la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe.

Objectif d'apprentissage 3 : Comprendre que le vote est à la fois un acte individuel (expression de préférences en fonction d'un contexte et d'une offre électorale) et un acte collectif (expression d'appartenances sociales).

1. Le vote est un acte individuel

Le vote peut s'expliquer par des motivations individuelles car il va permettre d'exprimer les préférences individuelles des électeurs. L'électeur peut être considéré comme un acteur rationnel qui va voter pour le candidat qui lui apportera le plus d'avantages ou le moins de désagréments[10] personnels. Ainsi l'électeur va adapter son vote en fonction de **l'offre électorale** – soit *l'ensemble des partis, des candidats ou des propositions présents lors d'un scrutin* - et va choisir de voter pour le candidat qui maximisera le bénéfice attendu. L'hypothèse d'un électeur rationnel suppose cependant que l'électeur soit capable de hiérarchiser ses intérêts et qu'il possède une information fiable sur le bilan des candidats sortants et sur la crédibilité des promesses des candidats[11]. De plus en plus, les électeurs vont déterminer leurs choix en fonction du contexte et de l'offre électorale proposée. Lors d'un scrutin, les électeurs vont être attentifs au contexte politique, économique, social ou environnemental et ils vont voter en fonction des positions des candidats sur des enjeux précis. Par exemple, si un électeur considère que la lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu prioritaire car il subit fortement les effets de la sécheresse sur ses cultures, il va être attentif aux différentes propositions des candidats sur l'environnement et choisira le candidat qui lui semble le meilleur sur l'enjeu environnemental. Mais, si lors de la prochaine élection, il considère que la priorité est la sécurité, il ne votera pas forcément pour le même candidat.

2. Le vote est un acte collectif

Le vote est influencé par les **appartenances sociales** des individus c'est-à-dire *par les groupes sociaux auxquels ils se rattachent*. Dans les années 1940, une équipe de chercheurs de l'Université de Columbia met en évidence que les orientations électorales sont prédéterminées par les caractéristiques sociales des individus[12]. Selon eux, l'individu se forme une opinion politique à travers les interactions avec les membres des groupes auxquels il appartient. Son choix électoral résulte de la conformité du vote avec les normes de ces groupes et est plus défini par une logique collective que par une décision individuelle.

[10] La théorie de l'électeur rationnel a été développée par Anthony Downs dans son ouvrage *An Economic Theory of Democracy*, Harper and Row, 1957.
[11] La rationalité de l'électeur est limitée car l'électeur va voter en fonction de l'information qui lui est la plus accessible et la moins coûteuse à obtenir.
[12] Paul Lazarsfeld et son équipe de chercheurs ont mis en évidence qu'« un individu pense politiquement comme il est socialement ». (*The people's choice. How the voter makes up his mind in a presidential campaign*, Columbia University Press, 1944).

Certaines variables socioéconomiques et culturelles influencent la détermination des comportements électoraux :

- Influence de la religion : les électeurs catholiques pratiquants ont plus tendance à voter à droite par rapport au reste de la population.
- Influence de l'âge : les électeurs jeunes votent plus à gauche et à l'extrême-droite que l'ensemble de la population alors que les électeurs de plus de 70 ans votent plus à droite.
- Influence du patrimoine : quel que soit le niveau de revenu, le vote à droite l'emporte chez les électeurs détenteurs de patrimoine et le vote à gauche est plus important chez les électeurs qui n'ont aucun patrimoine.
- Influence de la profession :
    - Influence du statut professionnel : les indépendants votent plus à droite que les salariés.
    - Influence du type d'employeur : au sein des salariés, les fonctionnaires et les agents du secteur public votent plus à gauche alors que les salariés du secteur privé votent plus à droite.

Objectif d'apprentissage 4 : Comprendre que la volatilité électorale revêt des formes variées (intermittence du vote, changement des préférences électorales) et qu'elle peut refléter un affaiblissement ou une recomposition du poids de certaines variables sociales, un déclin de l'identification politique (clivage gauche/droite notamment) et un renforcement de poids de certaines variables contextuelles.

1. Les formes variées de la volatilité électorale

Depuis les années 1980, on assiste au développement de la **volatilité électorale** qui est *le changement de comportement électoral entre deux élections.* La volatilité électorale peut s'observer tant du point de vue de la participation que de l'orientation électorales. **L'intermittence du vote** désigne *le fait, pour un citoyen inscrit sur les listes électorales, de ne pas voter systématiquement à toutes les élections en alternant des comportements de vote et d'abstention.*

Le changement de préférences électorales désigne *le fait, pour un citoyen inscrit sur les listes électorales, de changer son vote entre deux élections.* Par exemple, un électeur ne votera pas pour le même candidat ou le même parti politique lors de deux scrutins successifs.

Document 2 : Évolution des taux de vote systématique, d'abstention systématique et de vote intermittent pour les élections de 2002 à 2022 (en %)

Année	Vote systématique	Vote intermittent	Abstention systématique
2002	47,6	40,1	12,2
2007	50,9	40,5	8,6
2012	47,8	41,3	10,9
2017	35,9	50,8	13,4
2022	37,0	47,2	15,8

Champ : personnes inscrites sur les listes électorales et résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, *Enquêtes sur la participation électorale* de 2002 à 2022.

Lecture : 47,2 % des personnes inscrites sur les listes électorales et résidant en France métropolitaine n'ont pas voté à toutes les élections qui ont eu lieu en 2022. (Les élections concernées sont les deux tours de l'élection présidentielle et les deux tours de l'élection législative).

2. Les explications de la volatilité électorale

L'augmentation de la volatilité électorale peut être le résultat de plusieurs éléments qui peuvent se combiner.

La volatilité électorale peut être due à un **affaiblissement du poids de certaines variables sociales**, ce qui signifie que *les appartenances sociales des individus ont un rôle prédictif moins important de leurs choix électoraux*[13]. Ainsi, la profession d'un individu va moins déterminer son vote comme le montre la diminution du vote des ouvriers en faveur de candidats de gauche. Mais on assiste également à **une recomposition du poids de certaines variables sociales** car *certaines d'entre elles qui avaient un rôle important dans la détermination des choix électoraux, vont entraîner des modifications des orientations électorales des citoyens.* Par exemple, le vote des ouvriers est de plus en plus un vote pour le Rassemblement National. Cependant, certaines variables sociales comme le volume de patrimoine détenu ou le fait d'être salarié du public ou privé ont des effets persistants sur l'orientation électorale.

La volatilité électorale peut traduire un déclin de **l'identification politique** qui *est le fait d'appartenir ou de se considérer comme proche d'une tendance ou d'un parti politique.* Traditionnellement, en France, la plupart des citoyens se positionnaient comme étant « de droite » ou « de gauche ». **Le clivage gauche-droite** désigne *un système de structuration de l'espace politique qui permet aux électeurs et aux partis politiques de se situer dans deux*

[13] La baisse du vote des ouvriers en faveur des partis de gauche peut s'expliquer notamment par l'augmentation de l'hétérogénéité de la PCS des ouvriers liée aux mutations du marché du travail ainsi qu'à la multiplication des facteurs d'individualisation qui font que les acteurs sociaux vont moins s'auto-définir comme appartenant à une classe sociale spécifique, ce qui aurait joué en faveur de la détermination leur vote. Le « vote de classe » qui est un vote déterminé par l'appartenance des individus à une classe sociale donnée est en déclin.

grands blocs porteurs d'idéaux et d'orientation politique différents. Depuis les années 1980, on assiste à une atténuation du clivage gauche-droite en raison de l'atténuation des oppositions relatives aux questions économiques entre la gauche et la droite qui soutiennent notamment toutes deux l'économie de marché et la construction européenne. Il reste cependant des oppositions sur le plan culturel ou sociétal, les électeurs et partis de gauche étant plus ouverts aux évolutions que les électeurs et partis de droite, comme le témoigne l'opposition entre les partis de gauche et de droite à l'occasion de la loi autorisant le mariage homosexuel en 2012.[14]

La volatilité électorale peut également s'expliquer par un **renforcement du poids des variables contextuelles**. Les électeurs sont de plus en plus attentifs à la situation économique et sociale et aux promesses des différents candidats sur certains thèmes qu'ils considèrent comme étant les enjeux principaux des élections. Cette attention croissante au contexte de l'élection peut amener les électeurs à changer leurs votes entre deux élections car ils considèrent que les enjeux de l'élection ne sont plus les mêmes et qu'un autre candidat ou parti politique est un meilleur choix électoral ; les médias et les réseaux sociaux numériques jouant un rôle important dans la prise en compte du contexte par les électeurs. La transformation de l'offre électorale comme la création d'un nouveau parti politique peut également entraîner un changement de préférence des électeurs. Par exemple, en 2017, certains électeurs n'ont pas voté pour le parti pour lequel ils avaient voté lors des élections législatives précédentes en raison de la présence de candidats issus d'un nouveau parti politique, La République en Marche.

[14] Le projet d'un « Mariage pour tous » était dans le programme du candidat du parti socialiste François Hollande qui a été élu Président de la République en 2012. Son adoption a entraîné une forte opposition des élus de droite notamment ceux du parti les Républicains.